



Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°5

Juillet-Aout-Septembre 2021

Le Mot du Maire



Avec un été maussade, les températures fraîches durant le mois de juillet, nous avons dû tous nous adapter pour le temps des vacances pour certains et pour le temps des récoltes de céréales pour les autres.

Et nous voilà en date de la rentrée scolaire, de l'ouverture de la chasse, de la reprise des activités sportives, associatives...

Deux nouvelles professeures des écoles ont rejoint l'équipe enseignante pour la joie des enfants scolarisés. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Foot pour les plus jeunes, atelier de peinture pour les artistes débutant(e)s ou confirmé(e)s, Chasse pour les inconditionnels, les activités au Centre Socio Culturel de MAUZE S/MIGNON vous permettent de reprendre des occupations après une année de pause, en respectant encore le protocole sanitaire, masques et distanciation !

La vaccination s'étend aux plus jeunes tandis qu'une troisième dose se profile pour les plus âgés. Le pass'sanitaire est devenu le sésame pour accéder à la culture, au sport, aux loisirs. Le Centre de vaccination de MAUZE est toujours très actif.

Durant cette période, côté mairie, nous sommes devenus propriétaires du terrain à proximité de l'école, premier pas du projet « Sécurisation et aménagement de l'école » ; nous avançons sur le devenir des locaux de l'ancienne boulangerie avec une partie commerciale et une annexe de la Mairie.

Vous trouverez quelques pages plus loin, le travail réalisé, en cours et à venir mais aussi les imprévus. Un inventaire à la Prévert de ce que l'équipe municipale a élaboré ou découvert depuis le début de son mandat !

Nos rencontres dans les hameaux ont été riches d'échanges. Toujours bien accueillis, dans un esprit de convivialité, nous avons noté vos questions, vos remarques.

Les attentes en chemins de randonnées ont été mis en évidence presque dans tous les villages. Un groupe de travail va très prochainement se réunir, vous pouvez y participer, faites-vous connaître au secrétariat !

En attendant de pouvoir à nouveau se revoir, le personnel technique, d'entretien, les secrétaires, les adjoints et moi-même restons à votre disposition...

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Sommaire

Conseil Municipal

Comptes rendus p. 2

Actus du moment

Centre de vaccination de Mauzé p. 4

Centre bourg : retour de l'enquête p. 4

Les élus à votre écoute : bilan p. 5

Problème médical p. 5

Octobre Rose p. 6

Rentrée scolaire : Quoi de neuf ? p. 6

Déploiement de la Fibre p. 7

Parole aux Associations

Familles Rurales p. 7

Comité des Fêtes d'Usseau p. 7

APE Usseau p. 7

Centre Socio-Culturel PM p. 8

ASLGF Vallée Mignon p. 8

Veille et Proposition

p. 9

Zoom sur...

p. 9

Vivre Ensemble

Evènements à venir p. 11

Halloween p. 12



du 02 juillet 2021

Étaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZICKI Pascal, WIERZICKI Nadine, AUDE Christine, LATROMPETTE Sophie, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, MACE Aurélie.

Étaient absents excusés : GIRARDEAU Fabrice.

Étaient absents non excusés : GIBAULT Florent.

Étaient représentés : BERTEAU Jean-Marie par GRATALOUP Monique, PETORIN François par WIERZICKI Nadine, MOREAU Cédric par VIAUD Patrice, CHAT Cyril par WIERZICKI Pascal, DUGLEUX Sébastien par TEILLET Philippe.

❖ Financement du projet d'aménagement de l'école

L'acquisition du terrain pour la sécurisation de l'accès à l'école est financé par un emprunt sur 20 ans. Le montant de l'emprunt est de 58 000€. Il est présenté, au conseil municipal, la synthèse des offres de 3 banques implantées localement. Après avoir pris connaissance des offres, le conseil municipal retient l'offre du Crédit Mutuel, d'une périodicité trimestrielle pour un taux de 1.05% et une échéance de 804.74€. Coût total du crédit : 64 379,20€

Vote : 17 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

❖ Projet éolien Valeco

Madame BOUCHERY, en sa qualité de Maire, sort de la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote et ne porte pas son avis sur le sujet en raison de son implication dans le dossier.

L'accessibilité aux sites des éoliennes nécessite la mise en place d'une servitude d'accès pour 6 ans et l'implantation nécessite une servitude de surplomb et de réseaux (pour le raccordement au réseau électrique) pour une durée de 35 ans. Pour cela, il est demandé au conseil de se prononcer sur une promesse de constitution des dites servitudes au profit de la société PARC EOLIEN DE BREUILLAC à titre gratuit et pour les durées indiquées. Ces servitudes seront consenties moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 125 000€ payable au démarrage du chantier et une indemnité de 100 000€ qui sera due à la mise en exploitation.

Vote : 13 POUR / 3 CONTRE / 0 ABSTENTION

❖ Fonctionnement scolarisation hors-commune

La mise à jour des dossiers d'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2021 a mis en évidence des différences de traitement en terme de tarification et de conventionnement avec les communes voisines (Mauzé sur le Mignon, La Rochénard, La Foye-Monjault, Plaine d'Argenson, Doeuil sur le Mignon, Marsais, Saint Saturnin du Bois, Villeneuve la Comtesse).

Après étude des différents cas, il est proposé de :

- Appliquer le tarif cantine Commune pour toute famille décomposée lorsqu'un des parents habite sur la commune de Val du Mignon,
- Ne pas demander de participation de fonctionnement aux autres communes voisines de Val du Mignon pour l'accueil des enfants domiciliés hors communes.
- Appliquer le tarif cantine Commune aux enfants résidant sur les communes voisines.

Vote : 17 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

❖ Attribution des subventions

Dans le dernier bulletin municipal, vous avez pu retrouver le tableau des associations avec les subventions attribuées.

❖ Convention Ferme Giraud

Une convention est proposée par la ville de Niort quant à la mise à disposition de l'immeuble « Ferme Giraud » située dans le bourg de Thorigny sur le Mignon, commune de Val du Mignon. La convention est établie à titre précaire et révoquable pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021. La mise à disposition des locaux est consentie à titre gracieux. Seules les charges de chauffage, d'électricité, d'eau et d'assainissement seront à la charge de la commune. Il n'y aura plus de participation financière de la ville de Niort comme les années passées.

Normalement, ce local pourra être acquis prochainement par la commune pour l'euro symbolique.

Vote : 17 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

du 27 août 2021

Étaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, VIAUD Patrice, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe, MACE Aurélie.

Étaient absents excusés : PETORIN François, GIBAULT Florent.

Étaient représentés : GRATALOUP Monique par BERTAU Jean-Marie, LIXON Myriam par WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine par WIERZBICKI Pascal, AUDE Christine par VIAUD Patrice, LATROMPETTE Sophie par VIAUD Patrice, DUGLEUX Sébastien par TEILLET Philippe, GIRARDEAU Fabrice par TEILLET Philippe.

❖ **Projet éolien – Convention de servitudes**

Le conseil se prononce sur la finalité des conventions de constitution des servitudes de surplomb, de réseaux et d'accès présentées lors de la séance du 02 juillet 2021.

Vote : 12 POUR / 4 CONTRE / 0 ABSTENTION

❖ **Reprise des concessions abandonnées au cimetière de Priaires**

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise la reprise des concessions en état d'abandon à 3 conditions :

- Avoir plus de trente ans d'existence,
- Dernière inhumation doit dater de 10 ans au minimum,
- Être à l'état d'abandon.

Il est indiqué au conseil municipal que :

- Le 28 novembre 2016, un avis de reprise de concessions en état d'abandon a été affiché à la Mairie et au cimetière de Priaires afin de lister les concessions concernées, et invite les descendants ou successeurs éventuels à la constatation.
- Le 28 décembre 2016 à 11h30 a eu lieu la constatation d'abandon sur les lieux.
- Après un délai légal de 3 ans minimum, il est affiché, le 11 juin 2021, à la Mairie et au cimetière de Priaires, un deuxième avis de constatation d'abandon, et le 12 juillet 2021 à 11h est procédé à la deuxième constatation d'abandon.

Après le respect de ces délais légaux, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la reprise ou non des concessions.

Vote : 17 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

❖ **Acquisition de la parcelle de M. CHAIGNEAU – Signature de l'acte de vente**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'autorisation d'acquisition des parcelles AC312 et 313 et la signature des actes de vente. Pour rappel, les parcelles représentent une superficie de 2 544 m², au prix de 21€ le m² soit un coût total de 53 450€ pour la Commune. A cela s'ajoute les frais d'achat d'un montant de 1 850€, soit un coût total de 55 300€

Vote : 13 POUR / 4 CONTRE / 0 ABSTENTION

du 24 septembre 2021

Étaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, LATROMPETTE Sophie, GIBAULT Florent, PETORIN François, BERTHELOT Lucie.

Étaient représentés : GRATALOUP Monique par WIERZBICKI Nadine, CHAT Cyril par WIERZBICKI Pascal, MOREAU Cédric par VIAUD Patrice, DUGLEUX Sébastien par MACE Aurélie (Absente), TEILLET Philippe par MACE Aurélie (Absente).

Étaient absents et excusés : CONSTANTIN Jocelyne, AUDE Christine, GIRARDEAU Fabrice, MACE Aurélie.

❖ **Modification d'assurance Mutuelle de Poitiers**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la création de la Commune Nouvelle au 1^{er} janvier 2019, la Commune est assurée auprès de la SMACL Assurance. Or, durant ces 2 années, il a été constaté quelques problèmes :

- L'allongement de la durée de traitement des dossiers de sinistres,
- Le suivi des dossiers. L'agent en charge du suivi des sinistres doit constamment relancer l'assureur,
- Pas d'interlocuteur direct. Uniquement un contact avec une plateforme téléphonique.

Par conséquent, la MAIF et la Mutuelle de Poitiers de Mauzé sur le Mignon ont été sollicitées.

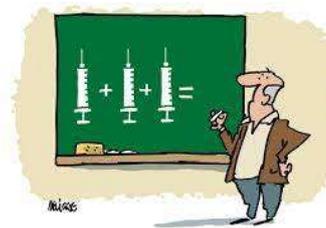
Il est proposé de retenir la Mutuelle de Poitiers pour un coût total de 9 872€, comprenant la Multigarantie Collectivités locales (responsabilité civile, assurance bâtiments, contenu, extérieurs) pour 6 510€, les Manifestations locales (Fête de la musique, 14 juillet) pour 91€, la Protection juridique pour 1 003€, la Mission Collaborateurs pour 415€ et les Véhicules pour 1 853€.

Vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Centre de vaccinations de Mauzé/M.

Depuis peu les médias relayent l'information et les professionnels de santé le confirment : Une 3^{ème} dose est nécessaire pour assurer notre immunité face à la COVID. Nous voilà donc à nouveau «sur le pont» pour assurer le bon déroulement des opérations.

Le débat semble ouvert surtout au sein de la profession sur le bienfondé d'un « couplage » GRIPPE/COVID. En effet, dès le début des vaccinations il était bien précisé de laisser un délai entre un vaccin (n'importe lequel) et l'injection anti-Covid (voir formulaire d'entretien avec les médecins avant vaccination).



Les professionnels de santé rencontrés au Centre sont unanimes sur le sujet => Délai de préférence entre les 2 vaccins de 15 jours à 3 semaines.

Pour tous les + de 75ans qui souhaiteraient effectuer cette double vaccination, il faut préciser que :

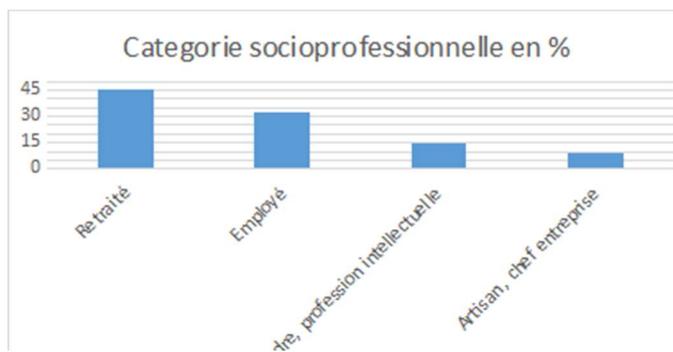
1. MAUZE SUR LE MIGNON, ne peut les satisfaire, pour la simple et bonne raison que **le Centre** ne dispose pas de dotation anti grippale.
2. Les dosages à partir des flacons PFIZER sont compliqués à mettre en œuvre pour ce type de mélange avec les doses « antigrippe ».

Moralité : C'est au patient de choisir en fonction de son attente, 3^{ème} dose, 3^{ème} dose + grippe, au Centre, chez les pharmaciens, médecins en cabinet, infirmiers, etc.

Néanmoins le Centre de Mauze offre la possibilité aux personnes de + de 75 ans de se faire vacciner comme au 2^{ème} trimestre en s'inscrivant au secrétariat de mairie et en précisant la date de votre 2^{ème} dose (information qui figure sur votre « Pass' Sanitaire »). Chaque demandeur recevra ses date et heure pour la vaccination.

Centre Bourg : retour de l'enquête

Vous avez été 24 personnes à avoir répondu au questionnaire. L'âge moyen des répondants est de 53 ans.



Parmi les personnes en activité professionnelle : **64%** répondent qu'elles ont «**parfois**» des difficultés à gérer à la fois les obligations domestiques et le travail contre **36%** «**souvent**».

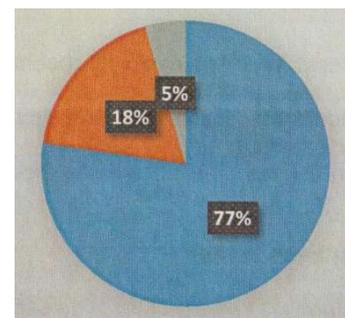
Pour autant, en retraite ou en activité, **91%** des répondants trouvent que leur qualité de vie pourrait être améliorée en déléguant quelques tâches de la vie quotidienne.

68% d'entre vous connaissent le fonctionnement d'une conciergerie

77% seraient prêts à faire appel à un prestataire payant.

Les principales prestations susceptibles de vous intéresser seraient dans l'ordre du nombre des réponses :

1. Récupération de produits frais locaux issus de circuits courts
2. Service de Pressing, cordonnier, retouche, réception de colis
3. Gestion du quotidien en cas d'absence (relevé de courriers, volets, arrosage des plantes)
4. Mobilité, pédibus, covoiturage
5. Service à la personne, baby-sitting et garde d'animaux
6. Service social ADMR, informatique, gestion du quotidien administratif
7. Un coiffeur



Les conditions sanitaires ont bouleversé le calendrier des rencontres avec les habitants mais elles ont fini par se réaliser dans les villages et hameaux de la commune.

Les principales remarques concernent la sécurité routière. Beaucoup de personnes nous signalent des vitesses excessives et des endroits dangereux. Des ralentisseurs, des aménagements et des interdictions nous ont été demandés. Toutes ces suggestions seront prises en compte et étudiées avec la direction départementale des routes. Il est à noter que notre territoire n'est pas adapté à la circulation actuelle et au gabarit de certains véhicules.

La deuxième principale remarque concerne l'entretien et l'embellissement de la commune. Il est rappelé que les riverains ont un devoir d'entretien de leur trottoir et de toute leur végétation débordant sur le domaine public. La municipalité s'engage à fournir un effort d'entretien des espaces lui incombant. Des aménagements contribuant à l'embellissement de la commune sont également demandés.

Enfin, des problèmes divers sont évoqués : éclairage public, eaux de ruissellement, collecte des déchets papier, décorations de Noël, problèmes de voisinage et nuisances sonores, etc.

Toutes les doléances ont été inventoriées et seront étudiées par la municipalité.

Problème médical à Val du Mignon

Depuis quelques jours, vous êtes plusieurs à nous interpeler sur l'arrêt d'activité du médecin installé à Val-du-Mignon.

Nous comprenons votre surprise et du coup vos problèmes pour retrouver un autre médecin dans le secteur !

Si vous avez déjà essayé les refus d'autres médecins, vous pouvez appeler l'Ordre des médecins qui pourra vous orienter vers d'autres praticiens au 05 49 24 75 17, ou la médiation de la CPAM via votre espace « ameli.fr » ou par courrier à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Niort.

Que pouvons-nous faire de notre côté ?

Vous savez tous qu'un médecin exerce après de nombreuses années d'études (10 ans environ).

En France, jusqu'en 2021 le **numerus clausus** ou "nombre fermé" a fixé chaque année un nombre limité d'étudiants pouvant accéder à la deuxième année des études de santé. Pour 2022, Le *numerus clausus* laisse place au **numerus apertus**. C'est désormais aux universités que revient la tâche de définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les filières de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce choix est opéré **en fonction des besoins de santé** et des **capacités de formation** des professionnels de chaque territoire.

Le manque de médecins va donc encore continuer pendant quelques années !

Comment la commune peut-elle agir pour trouver un médecin ?

Les élus municipaux n'ont pas la solution car la santé est une compétence de l'Etat.

L'installation d'un médecin dans un cabinet dépend **uniquement du médecin**, lui seul choisit son lieu d'exercice. Comme il y a beaucoup d'offres de cabinet à reprendre, le choix ne manque pas.

Que recherche un médecin ?

- Il souhaite travailler en équipe coordonnée,
- ne pas être seul en pleine campagne,
- ne plus travailler autant qu'un médecin de campagne,
- avoir du temps libre pour lui et sa famille,
- un cadre de vie agréable.

Souvent les médecins sont recrutés par les hôpitaux ou exercent en tant que salariés.

Comment attirer un médecin ?

Les maisons de santé répondent à ces critères. Mais pour cela, il faut qu'obligatoirement 2 médecins d'un même secteur portent le projet. De là, d'autres professionnels de santé, infirmier, kiné, orthophoniste, ostéopathe.... peuvent intégrer la démarche.

Que faut-il en conclure ?

Seul un médecin en activité peut actuellement prendre en main l'avenir du service médical sur notre territoire. La commune, l'agglomération, le département travaillent ensemble pour rendre notre territoire attractif pour le ou les futurs professionnels de santé. Le Contrat Local de Santé de Niort agglomération organise dans chaque secteur des réunions d'information avec les élus, des rencontres entre professionnels pour créer des liens et accompagner des médecins à la création de maisons de santé. Dans notre secteur de Mauze/M, Beauvoir/N, Epannes, Val-du-Mignon, un travail est en cours de réflexion. Les professionnels de ce secteur ne sont pas encore au RDV faute de temps, car très occupés à faire fonctionner le Centre de vaccination du Sud de l'agglomération.

Quelle alternative avons-nous ?

La télémédecine ou téléconsultation est une possibilité. Sommes-nous prêts à entrer dans une cabine, avoir en face de soi, un médecin que l'on ne connaît pas, derrière un écran, qui nous dirige dans les actes simples comme prise de température, de tension...pour faire son diagnostic ?

Si vous êtes prêts, rapidement, nous pouvons installer une cabine en mairie ou autre lieu disponible permettant un accueil et accompagnement vers ce nouveau mode de médecine.

Nous avons conscience que cette solution ne convient pas à tous, mais c'est la seule actuellement qui soit en notre pouvoir d'élus municipaux !

Octobre Rose

C'est l'automne et VAL DU MIGNON se drape de rose ... Pourquoi ???

Un peu d'histoire... Le ruban rose fait son apparition dans les années 90 dans le sillage du ruban rouge qui symbolisait déjà depuis plusieurs années la lutte contre le SIDA. C'est en 1992, aux USA que l'on imagine un ruban rose comme emblème fédérateur de la lutte contre le cancer du sein.

L'enjeu principal n'est plus d'informer sur l'existence des cancers du sein mais plutôt d'insister sur la nécessité de la prévention et du dépistage précoce.

C'est pour cette raison que notre municipalité s'engage aux côtés des collectivités locales et de bien d'autres communes, notamment cette année aux côtés de MAUZE sur le MIGNON en vous incitant à participer aux différents événements qui vont animer ce mois d'octobre.

Pour de plus amples renseignements et des kits d'information, prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Rentrée scolaire : Quoi de neuf ?

Mme PINAUD Julie a pris la direction de l'école et la classe de CM1/CM2 (départ de Mme ROUSSEL Sandrine) et a été rejointe par Mme DESAIGNES Romane pour la classe GS/CP (départ en retraite de Mme NIEPCERON Sylvie).

Le 24 Septembre les enfants ont arpenté les rues de la commune, armés de sacs, de gants et de beaucoup de courage pour l'opération « Nettoyons la nature ».

En une matinée ils ont ramassé plusieurs sacs de déchets, pour un total de 30kg et ont ainsi participé à une grande campagne nationale de sensibilisation. La préservation de notre planète est l'affaire de tous, même des petits écoliers.



Le 27 Septembre un exercice incendie a été organisé. Tout le monde a été évacué en 2mn et 15 secondes.

Le prochain événement prévu à l'école est l'élection du Conseil Municipal des Enfants qui aura lieu le vendredi 22 Octobre.

Actuellement la fibre est accessible sur Val du Mignon. Vous devez pour en bénéficier faire une demande à votre fournisseur d'accès Téléphone/Internet. Cette opération est **gratuite** pour tous sauf si vous décidez de changer d'offre ou si vous désirez une prestation particulière pour l'amener dans votre maison.

Attention : Certaines sociétés se déplacent chez les particuliers et leur vendent à **prix exorbitant** des services qui ne sont peut-être pas nécessaires. Consultez vos fournisseurs d'accès (Orange, Bouygues, Free, SFR, ...)

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Familles rurales

Après deux années, perturbées par la Covid, l'accompagnement à la scolarité a repris mardi 21 septembre. Enfants et bénévoles se sont retrouvés avec plaisir dans la salle « Orchidée ».

Cette année le thème est « La nature ». C'est pourquoi, après les devoirs, nous sommes allés sur le chemin du marronnier ramasser fleurs et feuilles afin de commencer un herbier.

Les marrons font toujours autant le plaisir des enfants ; il reste maintenant à jouer avec !

Si le temps nous le permet, samedi 9 octobre nous irons visiter le Parc ornithologique de St Hilaire la Palud.

Et le 11 novembre, nous vous donnons rendez-vous devant le monument aux morts où les enfants entourés d'adultes chanteront « Les poilus » afin de rendre hommage aux soldats de 14 -18.



Après un silence de presque un an et demi, le Comité des Fêtes et des Loisirs d'USSEAU 79 a repris du service...

Comité des fêtes d'Usseau

Nouvel essor après toutes ces contraintes et une belle réussite pour le vide grenier (328 ml) qui s'est déroulé le 14 juillet principalement « route de la Forêt ».

Malheureusement cette année encore pas de repas convivial, pas de bal, mais un beau feu d'artifices offert par la Municipalité pour clore la soirée ... L'année prochaine nous reviendrons, comme d'habitude (nous l'espérons) pour la Fête des mères. Et un merci tout particulier à la grâce, au savoir-faire et à la beauté au travers de la démonstration équestre de Sabrina LEPIENNE.



Vive la rentrée à l'école d'Usseau – Val du Mignon.

Cette année, après 2 ans sans festivités pour fêter la fin de l'école en été, l'APE a décidé d'organiser une kermesse de rentrée pour fêter avec joie et bonheur la rentrée !

Le programme était festif ! A la Ferme Giraud de Thorigny, quatre structures gonflables pour tous les âges, afin que tous puissent en profiter un maximum, des bonnes barbes à papa, des pêches à la ligne qui ont fait beaucoup d'heureuses et d'heureux ! Quoi de mieux que de voir tous les sourires et leurs yeux pétillants !



L'APE tient donc à remercier chaleureusement tous les parents qui ont participé aux différents événements pendant cette année difficile pour pouvoir offrir tout cela aux enfants de l'école !

APE Usseau

25EME FESTIVAL DE L'AVENTURE RENE CAILLIE - 3 NOVEMBRE AU 7 NOVEMBRE 2021 - Salle Omnisport Mauzé-sur-le-Mignon

organisé par le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen en partenariat avec la mairie de Mauzé-sur-le Mignon et le soutien du Conseil Départemental et de la Région

En 2020, comme beaucoup de manifestations, celui-ci n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Cette année, il revient avec une programmation sur 4 jours, du **mercredi 3 Novembre au dimanche 7 Novembre**.

La soirée d'inauguration se tiendra le mercredi 3 novembre à la Salle Omnisport de Mauzé avec la remise de la bourse de l'aventure à Léopoldine TETENOIRE pour son tour de France à vélo et la remise du Prix Littéraire René Caillié à Lodewijk Allaert pour Carpates, la traversée de l'Europe Sauvage, suivra un apéritif dînatoire (entrée et participation libre) avec en soirée la projection du film « Le Phare du Bout du Monde »

Jeudi 4 Novembre

18 H 30 : Les derniers villages flottants du Cambodge présenté par Miguel Béchet

21 H 00 : Apurimac (De l'Amazonie aux eaux calmes de la jungle Péruvienne) par Hugo Clouzeau

Vendredi 5 Novembre

15 H 00 : Le Voyage de Lulu (salle des fêtes de Prin-Deyrançon) spectacle musical à partir de 3 ans présenté par la Cie Les expl'Orateurs

18 H 30 : Chercheur d'âmes au coeur de l'Amazonie présenté par Julien Belin

Samedi 6 Novembre

18 H 30 : Blutch en visioconférence avec Nicolas Alliot et J-Y Fredriksen

Découverte du Pakistan, de l'Inde, du Népal jusqu'à la Birmanie

21 H 00 : Maman, c'est encore loin le désert ? Par Aurélia Tazi

Dimanche 7 Novembre

18 H 30 : 400 lieues sur la terre par Jérémy Bigé

21 H 00 : La Bergère des glaces par Christiane Mordelet et Stanzin Dorjai Gya

pendant toute la durée du Festival Exposition et Animation sur l'Aventure du Phare du Bout du Monde, stands des voyageurs, librairie itinérante « Espirt Nomade », Atelier d'Incrustation sur fond vert.

Restauration rapide sur place. Pass sanitaire obligatoire.

Plus d'informations www.festuvaurebecaukkuedekavebtyre.com

Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Vallée du Mignon



L'association a été créée après la grave tempête de décembre 1999 et regroupe une soixantaine d'adhérents sur un peu plus de 21 ha de parcelles.

De 2000 à 2003, après le nettoyage par broyage des chablis, la replantation d'environ 4000 pieds de peupliers a été organisée par l'association fraîchement constituée. Sur les conseils des techniciens du CRPF des RURALIES à VOUILLE,

plusieurs cultivars ont été choisis pour remodeler le paysage de nos marais.

Une vingtaine d'années est passée, représentant le cycle de vie normal d'un peuplier, et le moment de les abattre est arrivé, ... avant de procéder à un nouveau reboisement.

Dans les jours qui viennent, le marais devrait vrombir du bruit des machines. Le « chantier » durera 3 à 4 semaines environ, suivant la météo.

Sur le marais de BOURON LA RIVIERE ce sont donc onze hectares qui vont changer d'aspect. Mais que l'on se rassure : le reboisement est prévu.

La même chose (abattage) aura lieu l'an prochain sur le reste des parcelles confiées à l'ASLGFVM, et toujours avec l'ambition de reboiser et de garder le Marais dans son état originel.

A noter : Les membres du Conseil d'Administration de l'ASLGFVM recommandent la plus grande prudence lors de vos promenades proches des lieux des travaux forestiers.



VEILLE ET PROPOSITION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui, à l'échelle des 40 communes de la Communauté d'agglomération du Niortais, a vocation à étudier le fonctionnement et les enjeux du territoire, construire un projet de développement durable et formaliser des règles d'utilisation du sol. L'objectif est de passer d'un urbanisme jusqu'à présent plutôt réglementaire, à un urbanisme de projet.

Le PLUi doit ainsi favoriser l'émergence d'un projet de territoire partagé, prendre en compte les spécificités et singularités de chacune des communes, déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local.

En résumé, l'élaboration d'un tel document d'urbanisme doit permettre de fixer les règles du jeu de façon transparente, de faire émerger un projet de territoire et de préserver les espaces naturels et agricoles, ainsi que les éléments de paysage ou de patrimoine architectural de qualité.

Nous appelons de nos vœux que l'équipe municipale majoritaire se saisisse de ces enjeux et qu'elle engage enfin et rapidement un processus de concertation avec les habitants, qui doit être au cœur de la démarche de PLUi. Il s'agit de construire une culture du territoire et un projet d'intérêt général, et il est pour cela indispensable de faire adhérer et co-construire le projet par les acteurs du territoire. Il serait grand temps de commencer !

Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Philippe TEILLET

ZOOM SUR ... 1 AN DE MANDAT

Depuis notre élection, nous avons subi la crise sanitaire COVID. Elle nous a freiné dans nos réalisations mais ne nous a pas empêchés de mener à bien une partie de nos projets à court terme. Après 14 mois de prise de fonction, en voici le bilan.

UNE EQUIPE ASSUMANT SES FONCTIONS : PRESENCE DES ELUS

Chacun a pris sa place dans les différents syndicats, commissions, réunions, en faisant du distanciel (conjoncture sanitaire oblige).

UNE EQUIPE MUNICIPALE METTANT EN ŒUVRE SES PROJETS MAJEURS

1) Sécuriser l'école et ses abords (parking, accès, salle des fêtes)

Réalisé : Acquisition du terrain le 3 septembre 2021, au prix de 21 € le m² soit 53 450 € terrain seul + 1 850 € de frais de notaire + 1 033,50 € de frais de bornage => **TOTAL = 56 333,50 €**

A suivre : Premier trimestre 2022, choix de la maîtrise d'œuvre et de l'architecte ainsi que les différents travaux

2) Aménager et/ou améliorer des espaces de vie

Réalisé :

- Réaffecter de façon pérenne les locaux de la caserne au profit des associations. Sont déjà en place : l'APE, Chasse et Pêche, Comité des fêtes de Usseau – VAL DU MIGNON
- Ouverture d'un parking ou place du marché sur l'ancien terrain de tennis non utilisé
- Matérialiser des places de parking Place Pierre ROUSSEAU autour de la mairie

A suivre :

- Implanter une structure permettant de réutiliser l'ancien commerce de boulangerie. La réflexion est en cours avec la CAN et l'ADMR. Retour du premier questionnaire destiné aux habitants (voir précédemment l'analyse du document par la CAN).
- En cours, l'envoi d'un questionnaire à destination des professionnels, apporteurs d'offres, producteurs agriculteurs, commerçants de produits naturels circuits courts, VDI... en fonction des réponses analysées précédemment :
- Affectation des locaux **Côté commerce** pour un espace multi fonctionnel et **Côté fournil**, une annexe de la mairie, salle des conseils municipaux et réceptions.

UNE EQUIPE MAITRISANT SES FINANCES

Réalisé : Notre budget reste excédentaire malgré des «aléas» dans notre feuille de route

• **Toiture de la boulangerie** => Coût : 53 276,40 € / Subvention : 21 976,50 € (PACT)

• **Achat du four** de la cantine => Coût : 7 081,20 € / Subvention : 4 150 € (PACT)

• **Toiture de l'église** qui entre dans le budget de fonctionnement d'où pas de subvention possible => Coût : 23114,16 € TTC

Projets identifiés et subventionnés au titre du dossier «1000 chantiers dep79»

- 1- Climatisation de la mairie d'Usseau Coût : 10 265,29 € / Subvention : 4 277,20 €
- 2- Changement des radiateurs école et des logements Coût : 5 496,20 € / Subvention : 2 411 €
- 3- Achats divers : **Secrétariat** => Achat de mobilier adapté et remplacement du matériel informatique obsolète/ **Ecole** => Remplacement du lave-linge / Installation lingerie /Achat de vidéoprojecteurs/ Mise en place système MY KEEPER pour la sécurité / **Equipements pour la voirie municipale**

Pour un total de : 38 254,73 € / Subventions perçues ou prévues : 16 582,28

UNE EQUIPE MUNICIPALE TISSANT DES LIENS AVEC SES PARTENAIRES

Réalisé : Assainissement, présentation au Conseil Municipal uniquement de l'assainissement non collectif qui sera mis en place à Val du Mignon.

Pour tout cas particulier, nous vous invitons à prendre RDV à la mairie

Réalisé et à suivre : Arrivée du Très Haut Débit – La Fibre est en cours d'installation => Consultez le site de vos opérateurs (ORANGE, SFR, FREE, BOUYGUES, ...) pour connaître votre éligibilité

Réalisé et à suivre : **Culture et équipements** : Spectacle de la 5^{ème} saison «Goodbye Persil» en juin à Thorigny s/Mignon malgré les restrictions sanitaires, pour 2022, nous serons candidats pour renouveler l'expérience

Médiathèque et Centre Socio Culturel : Par suite du protocole sanitaire, les activités, ont été suspendues pour la plupart. Malgré cela nous avons mis à disposition la Ferme Giraud pour des camps d'été pour la jeunesse.

UNE EQUIPE MUNICIPALE EN SOUTIEN A TOUS LES HABITANTS ET PLUS PARTICULIEREMENT AUX PLUS FRAGILES – notre Commission « Vivre ensemble »

Réalisé

- Le Conseil Municipal des Enfants a été reconduit.
- La préoccupation du début de mandat a été la mise en place du centre de vaccination pour toutes les communes Sud CAN. Le secrétariat de VDM a été le relais pour les inscriptions DOCTOLIB pour tous nos habitants. A signaler l'implication des élus et habitants de VDM en tant que bénévoles dans le fonctionnement du Centre de MAUZE.
- **Sante et maintien à domicile** : P. Wierzbicki est l' élu en charge des petits services à la personne : par exemple, accompagner aux courses, le portage des ordonnances ...

A suivre :

- **Portage de repas** : pas de demande pour l'instant, mais réflexion menée avec la restauration scolaire
- **Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants** : en cours d'élaboration, date de sortie prévue début 2022

UNE EQUIPE MUNICIPALE SENSIBILISEE A L'ENVIRONNEMENT

Réalisé : **L'EOLIEN** : le chantier a débuté en septembre.

A suivre :

- Les travaux liés à l'Eolien vont se dérouler jusqu'en début 2023, date de mise en exploitation. La signature des conventions nous apportera fin 2021 la somme de 125000 € et 100000 € à la mise en service en 2023.
- **Aménagements environnementaux** : Réflexion sur le matériel destiné à l'entretien des espaces verts. Concertation à venir pour l'aménagement raisonné des cimetières ainsi que des fleurissements des rues.
- **Agents municipaux entretien voirie** : Prochainement, les agents auront à leur disposition des cartes d'encouragements à destination des habitants soucieux de leur abord de propriété et pourront vous sensibiliser en cas de non-respect de règles environnementales, de la même façon, ils vous informeront de tout incident qui surviendrait lors de leurs interventions.
- **APICITE** : Label de reconnaissance de la protection des pollinisateurs ; la demande d'adhésion est formalisée, en attente de l'obtention de ce label.

UNE EQUIPE MUNICIPALE S'ENGAGEANT POUR LES ASSOCIATIONS, LA CULTURE ET LE SPORT

Réalisé

- Le conseil municipal a voté une hausse significative des subventions accordées aux associations.
- La toile découverte du XIX^{ème} siècle a été transférée à l'atelier de restauration du Musée d'AGESCI.
- Une nouvelle main courante a été posée autour du stade suite à la demande du FC Usseau. Cette réalisation devait être subventionnée par la FFA qui pour le moment n'a pas donné suite.

Coût : 12 360 € / Subvention : 5 000 € («1000 chantiers dep79»)

A suivre : **Le balisage des circuits découvertes de la commune**. Suite aux rencontres des élus avec les habitants des hameaux, nous mettons en œuvre une commission chargée de la faisabilité de circuits pour tous.

En conclusion : Notre énergie et notre détermination ne faiblissent pas, nous restons à votre écoute pour améliorer notre cadre de vie, nous n'hésiterons pas à vous solliciter à nouveau pour nos projets.

Info Propreté

Le 8 novembre aura lieu le balayage des caniveaux.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à ne pas vous stationner sur les trottoirs à caniveaux pour permettre un balayage maximum.

Evènements à venir

<p>COMITE THORIGNY</p> 	<p>Pour le comité de Thorigny s/MIGNON, les marchés 2022 pourraient avoir lieu 5 samedis</p> <p>du 17 juillet au 13 août 2022</p>	
<p>ASSOCIATION SYLVICULTURE</p> 	<p>Réunion le 27 octobre à 14h30 - PRIAIRES</p>	
<p>CCRET</p> 	<p>Chantier participatif pour la plantation de haies mellifères prévue dans l'opération "Sauvons les pollinisateurs".</p> <p>Sera organisée fin novembre, la date n'est pas encore fixée.</p>	
<p>CABALLICARE</p> 	<p>Evènements hors commune VAL DU MIGNON</p> <p>Se renseigner sur :</p> <p>« https://www.theatre-caballicare.fr/ »</p>	
<p>COMITE DES FETES ET DES LOISIRS USSEAU</p> 	<p>HALLOWEEN</p> 	<p>Le 30 octobre 2021</p> <p>Devant le stade ... A partir de 18h00</p> <p>Concours de masques / déguisements / maquillages récompenses pour tous les inscrits (voir ci-dessous)</p> <p>GRATUIT... POUR TOUS</p>
	<p>TELETHON 2021</p> <p>Les 4 et 5/12/2021</p>	<p>En cours d'élaboration avec le Centre Socio Culturel</p>

Le 30 octobre prochain, le Comité des Fêtes et des Loisirs d'Usseau se remet en selle avec une animation gratuite pour les enfants et à vivre en famille, autour d'HALLOWEEN... Cette petite animation, déjà prévue en 2020, avait dû être suspendue pour cause de protocole sanitaire. Cette année nous la renouvelons.

Un concours de masques est organisé sur le stade de 18 à 20h. Nous espérons voir beaucoup de petits fantômes et mignonnes sorcières,... avec des maquillages et déguisements dignes de leurs créativité. A souligner que la « scène » est ouverte aux adultes diables, sorcières et monstres en tout genre. Les plus ingénieux et créatifs seront récompensés. La traditionnelle buvette sera ouverte avec du vin et jus de pomme chaud en plus des canettes habituelles. Bien évidemment, les masques (les vrais) sont recommandés.

N'oubliez pas, restons connectés...

Rejoignez-nous sur Panneau Pocket et restez informé rapidement de la vie à Val du Mignon : informations urgentes, dépannage SAUR, coupures d'électricité, événements... Pour cela, rien de plus simple.

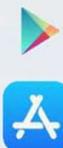
Comment faire pour télécharger l'application sur mon smartphone ?



PANNEAUPOCKET
Informe et Alertes les habitants

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de lancer le téléchargement de l'application. Bien entendu, c'est **totalemtent gratuit**, sans publicité et **sans création de compte**!

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette 
- 2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste 
- 4 Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir" Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.




Et pour toujours plus d'informations, nous sommes aussi présents sur Facebook
<https://www.facebook.com/mairiedevaldumignon>



MAIRIE DE VAL DU MIGNON

Place Pierre Rousseau - USSEAU
79210 VAL DU MIGNON
Tél. : 05.49.04.85.16
Courriel : secretariat@mairie-valdumignon.fr
Site : www.mairie-valdumignon.fr

Retrouvez-nous sur



PanneauPocket

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

USSEAU : Lundi => 10h à 12h
Mardi / Mercredi => 15h à 18h
Vendredi => 9h à 12h
PRAIRES : Vendredi => 15h à 18h
THORIGNY SUR LE MIGNON : Mardi => 8h30 à 12h30